



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tulle, le 07/03/2023

Lettre du préfet de la Corrèze aux habitants de Beyssenac et des communes avoisinantes

Objet : Implantation d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile à Beyssenac - Invitation à une réunion publique

Madame, Monsieur,

Vous avez probablement été informé ces derniers jours du projet d'implantation d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) à Beyssenac, sur le site de l'ancien hôtel de la Mandrie. J'ai eu l'occasion de m'exprimer dans la presse sur ce sujet.

Ce projet soulève tout naturellement des questions.

Je souhaite, par ce courrier, m'adresser à vous pour répondre aux interrogations légitimes qu'implique l'installation de ce centre d'hébergement et lever les inquiétudes que vous pourriez avoir.

C'est dans ce but que je vous adresse, en pièce jointe de ce courrier, un document dans lequel les réponses aux questions les plus fréquentes vous sont apportées.

Je veux également vous préciser que la prise en charge des demandeurs d'asile est un service public qui relève de la compétence de l'Etat. Les CADA ont pour mission d'assurer cet hébergement mais aussi l'accompagnement social et administratif des personnes accueillies, pendant la durée d'instruction de leur demande d'asile et en préparant leur sortie. Ces CADA sont essentiels pour que la République Française puisse offrir l'asile à toute personne persécutée dans son pays d'origine : c'est son devoir et son honneur.

Pour gérer ce CADA, l'association Viltais a été retenue dans le cadre d'un appel à projet régional lancé en septembre dernier, en vue de l'ouverture de places de CADA supplémentaires en Nouvelle-Aquitaine, et pour lequel le département de la Corrèze se devait donc de prendre sa part, dans un souci d'équité territoriale. Viltais, qui agit pour le compte et sous le contrôle de l'Etat, gère six CADA en France, dont un en Corrèze, et a assuré ces derniers mois l'accueil des déplacés ukrainiens.

L'hôtel de la Mandrie ne trouvait pas repreneur depuis de longs mois : il offre un site tout a fait adapté pour un CADA. Que ce site soit en zone rurale ne pose pas de difficulté majeure : Viltais gère avec compétence et efficacité des CADA dans d'autres communes rurales, y compris de la taille de Beyssenac. Vous n'en avez probablement jamais entendu parler car ces CADA, une fois passée l'appréhension de leur création, font rarement parler d'eux, ne serait-ce que parce que les demandeurs d'asile n'aspirent qu'à la tranquillité pendant leur séjour dans ces centres.

Afin de vous présenter plus en détail ce projet et de répondre à vos interrogations, je vous invite, en votre qualité d'habitant de Beyssenac et des communes environnantes, à une réunion publique qui se tiendra :

le jeudi 16 mars à 18 heures à la salle polyvalente de Beyssenac

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Etienne DESPLANQUES